

Monsieur Vignon souhaiterait qu'une commission de travaux soit programmée prochainement pour avoir un point sur les travaux de voirie et d'entretien de bâtiments qui ont eu lieu en 2018 et ce qui est prévu en 2019. Monsieur le Maire acquiesce.

Monsieur Vignon pense qu'il serait nécessaire de préciser sur les lignes 2 et 3 qu'il s'agit d'un aménagement partiel pour l'avenue Camille Rocher et l'avenue Aristide Briand.

Monsieur le Maire approuve et précise que ce sera noté.

Monsieur Vignon demande des précisions sur le terme « dépenses d'équipement » en investissement.

Monsieur le Maire précise que cela concerne les comptes réels pour les chapitres 20-21 et 23. On enlève les dotations aux amortissements.

Madame DELABALLE remarque qu'il n'y pas d'évolution entre les recettes 2017-2018 mais qu'il apparaît page 12 une évolution importante sur les recettes de fonctionnement entre 2017 et 2018, cela semble incohérent.

Monsieur le Maire pense qu'il s'agit de la vente qui n'est pas notée. En effet, le graphique a été fait à partir des données DGFIP. La vente apparaît sur le compte 77, c'est une vente réelle. Il a été choisi de ne pas l'inscrire dans les projections montrant l'évolution financière de la commune car la vente reste artificielle entre les deux budgets.

Monsieur VIGNON confirme que l'on retrouve les chiffres à la fin mais que la lecture est difficile.

Monsieur le Maire comprend et propose d'ajouter un astérisque pour expliquer la comparaison à la lecture.

Madame DELABALLE intervient sur les chiffres de comparaison du revenu fiscal moyen à La Côte Saint André et souligne qu'une fois on compare avec la moyenne nationale, puis la moyenne régionale, puis départementale et qu'il est compliqué de suivre.

Monsieur le Maire précise que l'intérêt est la comparaison avec la moyenne départementale et que les données sont basées sur les chiffres transmis par la trésorerie. L'important est de constater que la ville se paupérise.

Monsieur VIGNON précise que le scénario glissant possède une certaine limite car on présente des chiffres au moment de la prévision budgétaire (par exemple une augmentation de personnel) et en fait d'autres chiffres sont constatés au compte administratif (pas d'augmentation en 2018).

Monsieur le Maire souligne qu'il ne possède pas de boule de cristal et se base sur la préconisation de la CRC avec une prospective à 1 % qu'il a respecté. Il approuve le fait que cela n'a qu'une valeur relative. Il précise cependant que, même à masse salariale constante, le budget du personnel va augmenter du fait du GVT (glissement vieillesse technicité).

Madame DELABALLE remarque que la subvention au CCAS diminue d'année en année. Elle interroge : « Quelle est la vision de la municipalité sur le CCAS ? Le service rendu va-t-il pouvoir continuer ? »

Monsieur le Maire répond que l'activité est équivalente et que le souhait n'est pas de diminuer le service. La ville essaie de faire au mieux sur certaines actions avec peut-être plus de subventions. A une certaine période, une somme très importante a été injectée dans le budget du CCAS pour équilibrer son déficit. A présent la ville agit au plus juste, avec un résultat excédentaire du CCAS de 35 000 € pour 2018.

Monsieur VIGNON demande si la CRC préconisait un montant d'emprunt de 300 000 € /an ?

Monsieur le Maire acquiesce.

Monsieur VIGNON souligne que deux emprunts importants apparaissent sur 2019 et 2020.

Monsieur le Maire confirme et précise que pour faire un comparatif de 2014 à 2018, la ville aura emprunté 137 000 € /an en moyenne et si on intègre 2019, cela correspond à 198 000 € / an. La commune reste en dessous du ratio de désendettement cible « 10 ans » (capacité d'autofinancement brute/dette au 1^{er} janvier : nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette au 1^{er} janvier avec l'excédent de fonctionnement).

Monsieur VIGNON remarque que dans le ROB 2018, les chiffres de la ligne 2014 sont complètement différents.

Monsieur le Maire précise que ces données seront vérifiées et le ROB modifié en conséquence.

Monsieur VIGNON précise que le seul chiffre bon est le capital de la dette. Avec la vente de terrain qui n'est pas prise en compte dans le graphique.

Madame MINE trouve que les charges de personnel sont très choquantes. Elles diminuent depuis 2016 malgré le GVT, cette diminution n'est apparemment pas prévue et pourtant se reproduit. C'est une situation anormale. Elle ne comprend pas les difficultés de recrutement : « alors qu'il y a des gens qui recherchent du travail, des gens capables. Vous dites que la fonction publique territoriale n'est pas attractive, je ne suis pas d'accord. Peut-être que la

collectivité ne propose pas ce que les personnes recherchent. Vous avez mis des moyens en œuvre (service de recrutement) à un certain moment. Le poste non pourvu pendant un certain temps doit avoir des répercussions sur le service, ce qui me fait poser question. Des difficultés sur 4 postes alors qu'il y a des personnes qui souhaitent travailler ».

Monsieur le Maire répond qu'il a expliqué les causes dans sa présentation et que cette baisse n'est pas volontaire. Il n'apprécie pas qu'un raccourci soit fait entre la difficulté de la ville à recruter et le manque de personnes. La fonction publique territoriale n'est pas attractive. D'après la grille de salaire par exemple pour un électricien, on ne peut pas lui donner plus de 1 300 € net par mois. Les candidats ne se bousculent pas lorsque l'on discute salaire. Les services ne tournent pas comme la ville le souhaiterait et les chiffres sont inscrits pour permettre de faire au mieux. Un recrutement dure entre 4 et 6 mois entre le moment de la parution de l'annonce et l'arrivée de la personne. Monsieur VIGNON demande si la baisse importante sur la ligne 73 correspond à la baisse de la taxe d'habitation. Monsieur le Maire vérifie et précise que la remarque est juste car il a été voté en BP 2018 et DM un montant de 3 180 000 €, ce qui correspond aux 2 %. L'erreur apparaît sur 2018. Ce qui a été présenté en commission finances était bon. Cela va être corrigé. Le ROB corrigé sera envoyé.

Madame DELABALLE demande si les recettes de fonctionnement ne comprennent pas les recettes de vente.

Monsieur le Maire précise que la vente de la déchetterie n'est pas comprise, car on ne peut pas noter ce genre de recettes dans le BP. Cette vente apparaît sur 2018 car il s'agit du Budget Primitif consolidé par la Décision Modificative.

Monsieur MASSON demande quels retards vont être récupérés sur la mise en accessibilité des bâtiments publics ; il pense qu'il y avait d'autres sites concernant la mise aux normes du patrimoine, comme l'église.

Monsieur le Maire précise qu'en 2018 le stand de tir et les vestiaires sportifs étaient prévus. Il demande à Monsieur MASSON de vérifier le compte rendu pour être certain. Pour la MJC c'est en 2020.

Séverine CHARPENTIER demande s'il va y avoir une augmentation des caméras ou si cela concerne l'entretien et combien cela va coûter.

Monsieur le Maire précise que cela concerne l'installation de caméras avec des montants affectés qui seront affinés d'ici le vote du budget primitif.

Monsieur VIGNON remarque que les dépenses de gestion des eaux pluviales étaient déjà inscrites au budget 2018 et demande si elles sont inscrites en reste à réaliser.

Monsieur le Maire rappelle que l'on ne met dans les restes à réaliser que ce qui est engagé, rien n'avait été engagé jusque-là, car la ville attendait une réponse par rapport à une intervention potentielle du SIRRA.

Monsieur VIGNON demande ce qui a été réalisé pour la redynamisation du « pied de bourg ».

Monsieur le Maire précise que seules les études ont été réalisées à ce jour.

Madame DELABALLE aimerait en savoir plus sur les recherches du bâtiment lié au projet de construction permettant le regroupement de généralistes, notamment si d'autres pistes ont été analysées.

Monsieur le Maire rappelle ce qui a été dit en commission : la réflexion sur cette opération a débuté depuis plus d'un an en collaboration avec les médecins et leurs besoins. Le bâtiment n'est pas encore acheté puisque le Maire présente le projet et demande l'avis de principe du Conseil Municipal. Cette solution permet d'être opérationnel plus rapidement, car dans 2 ans ½, délai d'une construction d'un bâtiment neuf (avec obtention d'un permis de construire...) certains médecins seront partis à la retraite. Après recherche d'un local déjà existant, en bon état, en rez de chaussée il s'est avéré qu'il n'y en avait pas de local de 400 m² sur le centre-ville de La Côte Saint André avec stationnement en nombre suffisant pour 6 à 10 médecins. Le seul lieu qui aurait pu convenir est Sainte Thérèse occupé pour l'instant.

Monsieur MASSON rejoint Monsieur LABROT sur l'opportunité d'un projet pluridisciplinaire, les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) sont plus subventionnées par la région, et il trouve que la ville crée un précédent par rapport aux cabinets de kinésithérapie et de dentistes sur les autres zones qui ont été construits sans aide de la commune. Il comprend cependant le projet pour éviter la désertification des médecins en campagne.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la nécessité ou non pour la commune d'intervenir dans ce domaine.

Monsieur VIGNON souligne que tous les élus présents ici souhaitent que la ville garde les médecins existants. Il interroge cependant : « En quoi le nouveau bâtiment va-t-il enrayer les départs à la retraite ? Comment allons-nous faire pour accueillir les nouveaux ? L'emplacement n'est-il pas un point faible par rapport au projet de redynamisation du centre-ville ? Le bâtiment ne risque-t-il pas d'être vide ? Jamais il n'en a été discuté en commissions depuis un an, puisque cela a été évoqué en premier lieu en commission le 04 mars. Il va réfléchir à d'autres lieux possibles d'ici le prochain conseil municipal. D'autre part, en ce qui concerne les subventions, si le

projet est porté par les médecins eux-mêmes, la subvention ne peut-elle être plus importante ? Est-il possible que la commune s'associe, participe ou accompagne sans que la commune soit seule porteuse avec un emprunt très important ? »

Monsieur le Maire répond que le silence sur ce projet est un choix. Il n'a pas souhaité en discuter en commission à cause de la mise en concurrence des médecins d'une commune à l'autre. Il attendait les engagements liant des médecins qui datent d'il y a seulement 15 jours Il veut tenter d'essayer d'enrayer le départ des médecins. Il rappelle que la ville va acheter un terrain sur lequel d'autres projets pourront voir le jour. Avoir des médecins correspond à renforcer l'attractivité de la ville.

Madame DELABALLE demande si la désertification médicale n'est pas due à un manque d'attractivité de la ville avec un manque de services, manque d'offres culturelles. Cette approche n'empêche pas d'avoir une autre approche avec comment faire un centre plus attractif pour les médecins.

Monsieur GERARD souligne que l'attractivité commence par garder ce que l'on a.

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré plusieurs médecins qui lui ont fait part de leurs souhaits : leur motivation première, c'est la mobilité (transports) et le souhait de travailler différemment et ensemble. Cela leur permet de prendre des congés et de gérer les urgences des collègues absents. La partie culturelle est importante mais pas prioritaire.

Monsieur VIGNON souhaite avoir des précisions sur le terme de médecin « isolé », car avec le fonctionnement à La Côte Saint André ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire précise qu'il parlait du territoire, mais dans le contexte du départ prochain de médecins à la retraite, la nouvelle personne ne serait pas venue si elle n'intégrait pas un cabinet groupé. Le principal cabinet n'avait pas de place pour l'accueillir.

Monsieur VIGNON demande si on peut leur demander un engagement sur la durée du prêt engagé par la commune.

Monsieur le Maire répond qu'il est en train de vérifier à quel niveau on peut leur demander un engagement.

Monsieur VIGNON précise qu'il n'a pas de doute sur le fait de garder les médecins, mais des questionnements sur la solution retenue.